

quée aux Etats-Unis. Même chose pour les douilles de milliers de bombes incendiaires à base de magnésium que l'on a utilisées lors des raids incendiaires.

Un rapport du ministère de la Guerre présenté à un comité spécial du Sénat déclare que l'I.G. Farben, vaste monopole allemand de produits chimiques a eu recours aux ententes de cartel avec des compagnies américaines pour fournir aux armées nazies des quantités suffisantes de matériaux stratégiques pour commencer et soutenir la guerre. Ce trust a obtenu des Etats-Unis les nouveaux procédés pour fabriquer les ingrédients de l'essence à haut degré d'octane, y compris le tétraéthyle de plomb et, lorsqu'il constata qu'il ne réussirait pas à en fabriquer à temps pour le début de la guerre, il en obtint 500 tonnes de la Ethyl Export Corporation des Etats-Unis.

Le rapport continue en disant que la compagnie I. G. Farben a pu chimiquement fabriquer ce qui n'était pas facile à trouver en Allemagne. Je continue la citation :

Les autres choses, quelle ne pouvait fabriquer, la compagnie I. G. Farben les obtenait par l'entremise de ses associés de cartel en pays étrangers.

L'un des plus puissants de ses associés fut la Standard Oil of New Jersey, qui fit connaître à l'I.G. Farben son procédé révolutionnaire de fabrication de l'iso-octane et d'utilisation dans les moteurs à combustible.

Dans un rapport qu'a publié le comité d'investigation du ministère de la Guerre, un des savants allemands a déclaré que "la production de l'iso-octane est d'origine entièrement américaine, le procédé nous a été communiqué de façon détaillée à ses diverses étapes en vertu de notre accord avec la Standard Oil Company du Nouveau-Jersey et nous en avons fait grand usage. Le procédé de fabrication du tétraéthyle de plomb, essentiel à la fabrication de l'essence d'aviation, nous a été révélé exactement de la même manière".

En plus de fabriquer et d'accumuler du magnésium pour les bombes incendiaires, le rapport déclare que la Farben Company a acheté de fortes quantités de magnésium de la Dow Chemical Corporation of America afin d'accumuler des réserves pour la Luftwaffe.

La Farben avait conclu environ 2,000 ententes de cartel, et on relève parmi la liste, les noms de l'Aluminum Company of America, E. I. Dupont de Nemours, Imperial Chemical Industries de Grande-Bretagne et des compagnies de France et du Japon.

Il est évident que les opérations de guerre permettent à certaines personnes d'en retirer des bénéfices, et les peuples de l'univers commencent à comprendre que, tant que nous ne ferons pas disparaître les bénéfices que rapporte la guerre, il sera très difficile d'y mettre fin. Lorsque la guerre actuelle sera terminée, les Canadiens exigeront qu'on fasse une enquête complète sur la Corporation des biens de guerre afin de savoir ce qu'on a fait de nos biens, qui les obtient, et si le Canada fait un bon marché en les vendant. La Chambre n'a obtenu aucun renseignement là-dessus. Nous avons beaucoup de peine à obtenir des renseignements. Je demande donc au ministre de faire en sorte qu'un comité de cette

[M. Castleden.]

Chambre, ou peut-être le comité même qui a été institué pour faire enquête sur la Corporation des biens de guerre, soit autorisé, aux termes des pouvoirs conférés au Gouvernement sous l'empire de la loi des pouvoirs spéciaux, de poursuivre son enquête.

J'ai manifesté le désir de visiter quelques-uns des établissements de la Corporation des biens de guerre, mais le ministre m'a informé qu'il ne pouvait m'autoriser à pénétrer à ma guise dans ces établissements et qu'il faudrait annoncer ma visite d'avance à la Corporation des biens de guerre. Il voulait bien me remettre une lettre de présentation à l'adresse du gérant de n'importe quel établissement exploité par la Corporation des biens de guerre, à condition que j'annonce d'avance ma visite, et il ajoutait qu'il allait faire en sorte de m'autoriser à visiter les établissements.

Ce qu'il nous faut, c'est un comité autorisé à aller visiter les usines de la Corporation des biens de guerre. Nous ne voulons pas que l'enquête soit arrêtée pendant trois mois. Cela voudrait tout simplement dire qu'à notre retour nous trouverions la porte de l'écurie ouverte et le cheval parti. Je demanderais au ministre de faire une déclaration à ce sujet.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario) : J'aimerais dire quelques mots du comité institué pour enquêter sur la Corporation des biens de guerre. Je considère en effet que, en ma qualité de membre de ce comité, j'ai participé à une solennelle farce. Je me demande si le Parlement est disposé à se contenter de cette situation. Je vais essayer de vous dire brièvement ce que j'entends par une solennelle farce.

On a formé ce comité de vingt-cinq membres d'hommes très sensés; ils me semblaient des gens fort sensés. Nous nous sommes réunis dans une grande salle et je me sentais fort important, presque autant que si j'avais assisté à une conférence de la paix. Les journalistes y étaient tous et, solennellement, prenaient note de tout ce qui se disait. Des sténographes officiels rapportaient textuellement nos propos, ce qui nous portait bien à croire qu'il s'agissait d'une importante réunion. Des hauts fonctionnaires allaient et venaient. Bref, on restait convaincu qu'il se passait quelque chose. L'impression que tout cela me faisait m'a porté je crois, à écrire une lettre au président pour lui dire que j'étais bien heureux de voir qu'on allait vraiment accomplir du travail. Si je l'ai fait, les honorables députés s'en amuseront, car, à la réflexion, je ne sais si je dois m'en réjouir ou m'en indigner. Il faut bien en rire ou s'en fâcher. Et pourquoi? Qu'est-il arrivé? Nous avons tenu huit séances. Plusieurs ont eu lieu, vers la fin de la session, alors que la Chambre siégeait et, à